



Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 11

Date de la convocation : 19 mars 2019

Membres présents : Etienne DEDIEU, Laetitia DEDIEU, Jean THUILIER, Marie-Christine DESCOUENS, Pierrette LAPEYRE, Christiane ODON, Armino SARAIVA DA SILVA

Absents excusés : Thérèse BOUIN (procuration à Etienne DEDIEU), Donovan ZANCOPE (procuration à Pierrette LAPEYRE)

Absents : Valérie ESPIN, Jean LAJOURNADE

Secrétaire de séance : Marie-Christine DESCOUENS

. Délibération : Approbation du COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE dressé Madame Eliane SUTRA, Trésorière Principale

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant la régularité des opérations

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

. Délibération : Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2018



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Séance du 26 mars 2019 à 18 h 30

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 7
Nombre de suffrages exprimés 7
VOTES Contre 0
 Pour 7
 Abstention 0
Date de convocation : 19 mars 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Etienne DEDIEU, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018; dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		209 604.24 €	239 109.94 €		239 109.94 €	209 604.24 €
Opérations de l'exercice.....	1 670 437.49 €	2 049 012.96 €	361 376.45 €	329 744.94 €	3 031 813.94 €	2 378 757.90 €
TOTAUX.....	1 670 437.49 €	2 258 617.20 €	600 486.39 €	329 744.94 €	2 270 923.88 €	2 588 362.14 €
Résultats de clôture.....		588 179.71 €	270 741.45 €			317 438.26 €
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....						
RESULTATS DEFINITIFS.....		588 179.71 €	270 741.45 €			317 438.26 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations tous les membres du conseil en exercice présents à l'exception de Valérie ESPIN, Jean LAJOURNADE

LE MAIRE S'EST RETIRE AU MOMENT DU VOTE



Pour expédition conforme,
Le Maire,

. Délibération : Affectation du résultat 2018

268 Code INSEE	MAIRIE DE ST LIZIER BUDGET COMMUNAL 2018
-------------------	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres exprimés : 9
VOTES :
Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	378 575,47
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	209 604,24
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	588 179,71
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-270 741,45
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-55 264,00
Besoin de financement F. = D. + E.	326 005,45
AFFECTATION = C. = G. + H.	588 179,71
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	326 005,45
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	262 174,26
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 27/03/2019 et de la publication le 27/03/2019

A SAINT-LIZIER, le 26/03/2019



Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 11

Date de la convocation : 19 mars 2019

Membres présents : Etienne DEDIEU, Laetitia DEDIEU, Jean THUILIER, Marie-Christine DESCOUENS, Pierrette LAPEYRE, Christiane ODON, Armindo SARAIVA DA SILVA, Jean LAJOURNADE (arrivé à 18h46)

Absents excusés : Thérèse BOUIN (procuration à Etienne DEDIEU), Donovan ZANCOPE (procuration à Pierrette LAPEYRE)

Absents : Valérie ESPIN

Secrétaire de séance : Marie-Christine DESCOUENS

. Délibération : Subvention à l'Amicale du Personnel de la Commune de Saint-Lizier

Monsieur le Maire informe donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par l'Amicale du Personnel de la Commune de Saint-Lizier concernant le renouvellement de la subvention pour l'année 2019. Le montant alloué depuis 2014 est de 2 000 euros. Pour 2019, l'Amicale du Personnel sollicite une subvention de 2 200 euros.

Monsieur le Maire met au vote deux propositions :

- Maintien de la subvention 2018 en 2019 soit 2 000 €
- Augmentation de la subvention à 2 200 €

LE CONSEIL, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, décide d'allouer une subvention de 2 200 euros à l'Amicale du Personnel de la Commune de Saint-Lizier pour l'année 2019 et autorise Monsieur le Maire à la verser.

VOTE :

- **Maintien de la subvention 2018 pour 2019 :** **POUR : 1**
- **Augmentation de la subvention pour 2019 :** **POUR : 9**

Délibération : *Projet de traité de fusion création entre l'EHPAD Résidence Hector d'Ossun de Saint-Lizier et l'EHPAD Saint-Philippe d'Ercé*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de traité de fusion création entre l'EHPAD Hector d'Ossun sis 1 rue Hector d'Ossun à Saint-Lizier (Ariège) et l'EHPAD Saint-Philippe sis Le Village à Ercé (Ariège).

LE CONSEIL, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres approuve le projet de traité de fusion création tel qu'il vient d'être présenté.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2